



ILLE-ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°35-2023-232

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture d'Ille-et-Vilaine /

35-2023-12-12-00001 - Annexe 1 relative à l'arrêté du 21 août 2023 portant délégation de signature - version modifiée le 12 décembre 2023 (3 pages) Page 3

Préfecture d'Ille-et-Vilaine / DCIAT

35-2023-12-07-00006 - Arrêté portant prorogation du mandat des membres du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation (2 pages) Page 7

35-2023-12-12-00002 - Arrêté préfectoral du 12/12/2023 portant modification de la composition du CODERST 35 (2 pages) Page 10

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

35-2023-12-12-00001

Annexe 1 relative à l'arrêté du 21 août 2023
portant délégation de signature - version
modifiée le 12 décembre 2023



Annexe 1 relative à l'arrêté du 21 août 2023 portant délégation de signature
Version modifiée le 12 décembre 2023

Nom et prénom du porteur	Plafonds par transactions			
	BOP concernés	CB au comptoir	VISA	PURCH
ABRAHAM SARAH	354	2000	2000	5000
ALEXANDRE PHILIPPE	354	300	0	850
ANDRIEUX SYLVIE	206, 181, 134, 162	2000	1000	0
BAGDIAN PASCAL (carte open)	354	1000	1000	0
BAGDIAN PASCAL (carte référencée)	354	2000	2000	3000
BALLEVRE-RIO GAETAN	354	1500	700	2000
BAUDET THIERRY	113, 162, 207, 205	2000	2000	1000
BEREL MARIE-PAULE	354	250	250	0
BIHAN DAVID	354	1600	0	1000
BORIOLI GHISLAINE	354	2000	2000	0
BOURSIN JEAN-CHRISTOPHE (carte open)	354	2000	2000	0
BOURSIN JEAN-CHRISTOPHE (carte référencée)	354	2000	1000	0
BOUYON DOMINIQUE	354	600	0	0
BRUGNOT PHILIPPE (carte open)	354	2000	500	0
BRUGNOT PHILIPPE (carte référencée)	354	2000	1000	0
CAROU THIERRY	113, 162, 207, 205	1500	0	1500
CORFMAT FRANCOIS	354	600	600	0
CRENN ANTHONY	354	800	800	800
COUTO CARLOS	354	1600	0	1000
DABOUIS ELISE (carte open)	354	1000	1000	0
DABOUIS ELISE (carte référencée)	354	2000	0	0
DAUNAY SEBASTIEN	354	1600	0	1000
DELOUYE AGNES	113, 162, 207, 205	2000	2000	1000
DONNART DANIEL	354	2000	2000	2000
DUBOIS CECILE	354	1500	0	0
FONDACCI MARINE	354	500	500	0
GUSTIN PHILIPPE (carte open)	354	2000	2000	0
GUSTIN PHILIPPE (carte référencée)	354	2000	2000	0
HENG VIRSHNA	354	2000	0	1000

HUBERT CLAUDE	354	600	0	0
JAECKERT SYLVIE	354	0	200	2000
JARDIN CHRISTIAN	354	2000	0	1000
JENOUVRIER PHILIPPE	354	1600	0	1000
JUBLAN BRIGITTE	354	500	0	0
LABEJOF JACQUELINE	354	150	0	0
LACARIN MICHELE	354	1000	500	500
LANGLOIS CHRISTOPHE	354	350	0	0
LARREY PIERRE (carte open)	354	1000	1000	0
LARREY PIERRE (carte référencée)	354	1000	1000	0
LE MASSON STEPHANE	354	600	0	0
LEBRETON DAVID	354	600	0	0
LEFEVRE EMMANUEL	354	1000	0	0
LEGONNIN BRIGITTE (carte open)	354, 148	2000	2000	0
LEGONNIN BRIGITTE (carte référencée)	354, 148	2000	2000	800
LEMARIE MARIE-MADELEINE	354	2000	2000	0
LEROY JEAN-YVES	354	2000	700	13000
LOPEZ GRAZIELLA	354	800	800	800
LOUYOT ANNE	350	800	200	0
MARC JEAN-CHRISTOPHE	354	2000	1000	0
MEJAHDI SALIM	354	600	600	0
MESLAY PATRICK	354	2000	0	2000
METILLON SEVERINE	354	600	600	0
MONNIER WILFRIED	354	2000	2000	5000
MOREUX MAXIMILIEN	354	1500	1000	0
LAURENT NATHALIE	216	1800	0	0
PAYET MIGUY	354	2000	2000	5000
PECHEUR EMMANUEL	354	1600	0	0
PICHON CARMEN	354	500	0	0
PIERRE JEROME	354	500	0	0
PINARD MARTINE	113, 162, 207, 205	2000	2000	0
POTIN JEAN-FRANCOIS	354	1000	0	0
PRIOUR GHISLAINE	354	1000	500	500
QUEMENER OLIVIER	354	500	500	0
REY SEBASTIEN	354	1000	0	500
SAILLENFEST SEBASTIEN	354	500	0	0
SORGE ARNAUD (carte open)	354	1000	1000	0
SORGE ARNAUD (carte référencée)	354	1000	1000	0
TALDIR LAURENCE	354	1500	0	0
TOURMENTE HERVE (carte open)	354	1000	1000	0
TOURMENTE HERVE (carte référencée)	354	1000	2000	0

TRAIMOND GILLES (carte open)	354	1000	1000	0
TRAIMOND GILLES (carte référencée)	354	1000	1000	0
VAUCEL DIDIER	206, 181, 134, 162	2000	1000	0
VINCENT ANNE-CLAIRE	354	2000	2000	2000

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

35-2023-12-07-00006

Arrêté portant prorogation du mandat des
membres du conseil départemental
d'Ille-et-Vilaine pour les anciens combattants et
victimes de guerre et la mémoire de la Nation



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

portant prorogation du mandat des membres du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE OUEST**

Vu le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, et notamment ses articles R.613-5 et R.613-9 ;

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment l'article 14 de la sous-section 2 concernant le conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation ;

Vu le décret n°2009-1755 du 30 décembre 2009 modifiant la partie réglementaire du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2011 relatif à la composition du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2019 portant nomination du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la directive générale 5/B de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre du 11 mars 2019 définissant la composition, l'organisation et le fonctionnement des structures partenariales de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;

Sur proposition du directeur du service départemental de l'Office national des combattants et victimes de guerre d'Ille-et-Vilaine ;

ARRÊTE

Article 1 : La validité du mandat des membres du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation est prorogée jusqu'à la date de renouvellement du conseil d'administration de l'Office national des combattants et victimes de guerre, soit le 1er février 2024.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, la directrice de cabinet et le directeur du service départemental de l'office des combattants et des victimes de guerre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Rennes, le 7 décembre 2023

Le Préfet

Philippe GUSTIN



Préfecture d'Ille-et-Vilaine

35-2023-12-12-00002

Arrêté préfectoral du 12/12/2023 portant
modification de la composition du CODERST 35



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ du 12 DEC. 2023
**portant modification de la composition du Conseil Départemental de l'Environnement
et des Risques Sanitaires et Technologiques d'Ille-et-Vilaine (CODERST)**

**Le préfet de la région Bretagne
préfet d'Ille-et-Vilaine**

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- VU** le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- VU** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- VU** le décret du 22 septembre 2023 nommant M. Pierre LARREY, secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, sous-préfet de Rennes ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2006 modifié portant institution du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Ille-et-Vilaine ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2021 modifié portant renouvellement des membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Ille-et-Vilaine ;

VU le courrier électronique de la maison de la consommation et de l'environnement du 6 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au remplacement de deux membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques d'Ille-et-Vilaine.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2021 modifié portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) d'Ille-et-Vilaine est modifié comme suit :

Article 1er

3 – Neuf représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement des professionnels et des experts :

Organisation de consommateurs :

Titulaire : M. Jean-Claude LE MANAC'H

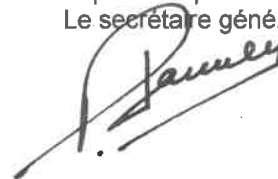
Suppléant : M. Daniel COLLET

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2021 modifié demeurent inchangées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à chacun des membres.

Fait à Rennes, le **12 DEC. 2023**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Pierre LARREY